

Une revalorisation dès 2021 souhaitée par la MSA

© 12/06/2020 |  Terre-net Média

Le président de la MSA (sécurité sociale agricole), Pascal Cormery, a exprimé vendredi le vœu de voir appliquée dès le 1er janvier 2021 la revalorisation des retraites agricoles, qui doit être soumise au vote la semaine prochaine à l'Assemblée nationale.

Les députés de la majorité ont soutenu mercredi une proposition de loi PCF qui prévoit de **revaloriser les pensions de retraite des agriculteurs à 85 % du Smic**, reprenant ainsi une promesse du projet suspendu de réforme du gouvernement. Les députés ont néanmoins modifié le texte, notamment via un amendement de la majorité pour décaler l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2022.

Retrouvez > [Pensions agricoles : le gouvernement sort de sa retraite](#)

« Personnellement, je souhaite que ce soit **applicable au 1er janvier 2021**. Aux parlementaires et au gouvernement de définir les modalités de ressources, (...) mais en tant qu'opérateurs et que représentants du régime agricole, et notamment les exploitants non salariés à la retraite, nous sommes favorables à la mise en place le plus rapidement possible », a déclaré Pascal Cormery lors d'un point de presse organisé en visioconférence par la mutualité sociale agricole. « On pourra appliquer dès que possible, dès l'adoption. Même si c'est au 1er janvier 2021, nous sommes dans la capacité de régler cette revalorisation des petites retraites à l'ensemble des assurés », a assuré Pascal Cormery.

« Ça faisait des années qu'on demandait une revalorisation des petites retraites. Vu la faiblesse (des retraites actuelles), c'est une avancée intéressante », a-t-il souligné, souhaitant qu'elle soit « appliquée le plus rapidement possible pour nos retraités ». Le texte PCF sera examiné en deuxième lecture dans l'hémicycle le 18 juin dans le cadre d'une journée dédiée aux propositions des groupes (« niche parlementaire »).

La pension mensuelle brute touchée par les chefs d'exploitation atteint actuellement autour de 953 euros en moyenne pour les hommes et 852 euros en moyenne pour les femmes, a rappelé la MSA. Le chiffre dépasse les 1 000 euros si on tient compte des exploitants qui exercent des activités salariées en supplément. « Comme toutes les moyennes, cela cache de très fortes disparités », a déclaré lors de ce point presse Christine Dupuy, directrice de la réglementation à la MSA. Elle a évoqué « de nombreuses situations où les personnes n'ont que 450 ou 500 euros de pension ».